

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

Membres présents : 18/19

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept novembre, 19 heures, salle de la mairie étaient réunis sous la présidence de M.Jean-Claude MANDRY, Maire et mandataire de M.Michel METZ : M.Michel STOCKER mandataire de Mme Josiane BASSO, Mme Pascale STIRMEL et M.Richard LEGOLD, adjoints au maire, MM.Didier SCHAEFFER, Claude KOST, Mmes Edith CARL, Elisabeth MEYER,MM.Eric MULLER, Michel SPITZ, Mmes Sabine SCHMITT, Isabelle LAGRANGE, Karen GEIGER, M.Alexandre LOTZ, Mme Céline BECK et Mme Violaine DECKER-COUSTY.
Absents excusés : M.Christian METZ.

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2014, le Maire passe à l'ordre du jour.

1)LOCATION DE LA CHASSE

M.Jean-Claude MANDRY, Maire, rend compte de ses négociations avec les actuels locataires. Ainsi, quatre conventions gré à gré ont été conclues :

Lot N°1 : M.Robert BOULANGEOT	2.800,-€
Lot N°2 : M.Jean-Pierre FONMOSSE	1.875,-€
Lot N°3 : M.Christian METZ	800,-€
Lot N°4 : M.Alix VINCENT	4.500,-€

Aucun terrain d'entente n'ayant été trouvé pour les lots 5 et 6, ces derniers seront respectivement mis en adjudication les 10 et 31 janvier prochains avec une mise à prix de 6.000,-€ et 10.000,-€.

Le Conseil, 16 voix pour et 2 abstentions (M.Didier SCHAEFFER et Mme Violaine DECKER-COUSTY) approuve cette procédure et autorise le maire à signer tous les documents administratifs.

2)CDC-PLU-I

M.Jean-Claude MANDRY informe que la communauté de communes Barr-Bersntein s'est définitivement prononcée, dans sa séance du 18 novembre 2014, sur le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme et sur l'institution du régime de Fiscalité Professionnelle Unique.

Afin de pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause, les études et documents réalisés par la CdC seront transmis à chaque conseiller avant la prochaine séance.

3)LOCATION HEYDI

Suite à la résiliation du contrat par les locataires des lots de vignes 10, 11 et 12, le conseil fixe le nouveau fermage à 25,60€ l'are.Les viticulteurs d'Epfing intéressés par ces (3 x 50 ares) d'auxerrois sont priés d'adresser un courrier à la mairie avant le 10 janvier prochain. L'attribution sera faite par tirage au sort lors de la prochaine séance du conseil prévue en janvier. (Unanimité)

.....

4) PLAN DE STATIONNEMENT

Afin de pallier le problème de stationnement des véhicules dans la rue Grien, M.Richard LEGOLD, Adjoint au maire, présente les 29 emplacements retenus par la commission de voirie.

Ce plan détaillé n'appelant de la part des conseillers aucune observation particulière sera transmis pour approbation aux services techniques du Conseil Général à Barr. (Unanimité).

5) ALIGNEMENT DES RUES

En complément à sa délibération du 11 septembre 2014, le Conseil, à l'unanimité, *donne délégation à M.Michel STOCKER, adjoint au maire pour signer les actes administratifs passés devant M.le Maire, ce dernier faisant fonction d'officier ministériel, *fixe le prix d'achat à l'euro symbolique.

6) DEFRIQUEMENT DES ABORDS DU RESERVOIR D'EAU

Dans le cadre du raccordement du réservoir d'eau au puits d'Ebersheim, M.le Maire explique que l'abattage des acacias situés à proximité a été nécessaire pour le bon déroulement du chantier. Par ailleurs, afin de sécuriser les lieux, la mise en place d'une clôture s'avère également opportune.

Fort de ces explications, le Conseil (Abstentions de M.Didier SCHAEFFER et de Mme Violaine DECKER-COUSTY), approuve la réalisation de ces travaux et autorise le maire à signer l'ensemble des pièces administratives du dossier.

7) AFFAIRES COMPTABLES

L'Assemblée,

- *alloue à l'association Embelliflore une subvention de 540,-€ comme participation au Concours des Maisons Fleuries (unanimité),
- *dans le cadre de la construction du nouvel atelier communal, autorise le maire à signer les avenants N°1 et N°2 (+18.843,-€HT) au lot N°10A Réseaux Eau et Assainissement. En effet, la mise en place d'un réseau supplémentaire de 1000 mm s'avère nécessaire pour éviter les risques d'inondation en cas de fortes pluies. (Abstention de Mme Karen GEIGER).
- *décide d'amortir les frais d'extension du réseau ErDF de la rue des Alliés (entrée Sud) en une seule fois, (unanimité).

8) PAGE FACEBOOK

Mme Karen GEIGER, conseillère municipale, présente les avantages de la création d'une page Facebook :

- *faire connaître le village,
- *promouvoir les cérémonies officielles et les manifestations organisées par les associations,
- *créer un nouveau moyen de communication entre les personnes,
- *permettre à la mairie de présenter les services, les démarches administratives et éventuellement avertir la population en cas de danger,
- *etc....

Le conseil, à l'unanimité,

- *félicite l'intervenante pour son initiative et ses explications pertinentes,
- *approuve ce projet avec effet du 01 décembre prochain,
- *nomme Mme Karen GEIGER, Mme Violaine DECKER-COUSTY et M.Richard LEGOLD comme administrateurs de la page.

.....

9)INFORMATIONS

En fin de séance,

M.Jean-Claude MANDRY, maire,

*confirme à Mme Violaine DECKER-COUSTY, conseillère municipale, qu'une nouvelle modification des rythmes scolaires n'est pas d'actualité à Epfig et que la transmission au conseil de toutes les informations concernant le dossier « Golf » de la Cdc sera faite,

*précise que la visite pastorale de Mgr GRALLET, archevêque de Strasbourg, est fixée aux 24 et 25 janvier prochains,

*invite le conseil à la cérémonie du 70 ème Anniversaire de la « Libération » prévue ce dimanche 30 novembre et remercie M.Eric MULLER, conseiller municipal pour l'organisation de cette manifestation.

Mme Isabelle LAGRANGE , conseillère municipale,

*fait le point concernant la création du « RESE », réseau d'entraide permettant aux personnes de transmettre et d'acquérir des savoirs, des biens et des services dans un échange réciproque.

M.Claude KOST, conseiller municipal et vice-président de la CdC Barr/Bersntein,

*informe que la politique de la CdC sera notamment consacrée au développement économique, à l'essor touristique du territoire et aux structures périscolaires. Il donne également des précisions concernant le PLU-I et la fiscalité professionnelle unique.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an comme ci-dessus.